

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## Conseil municipal de Libreville : le budget additionnel voté à 1,5 milliards de francs

ENA  
Libreville/Gabon

UN milliard cinq cent millions de francs. Tel est le montant du budget additionnel de la commune de Libreville pour l'exercice 2020 examiné et adopté par les conseillers municipaux au cours d'une session extraordinaire qui s'est tenue hier. Celui-ci va constituer un important appoint au budget primitif voté le 5 juin dernier et devra répondre aux urgences de fonctionnement que connaît la capitale gabonaise dans ces volets sociaux cruciaux.

Et justement, le président du Conseil municipal par intérim de Libreville, Serge William Akassaga a édifié les conseillers municipaux sur l'impératif que représente désormais l'assainissement de la ville, en lien avec l'insalubrité, tout en indiquant que "l'adoption de ce budget additionnel au budget primitif 2020, essentiellement requis pour un déplaçonnement visant l'approvisionnement utile des lignes du chapitre 63, et in fine l'apurement diligent de tout ou partie de l'ensemble des créances de la municipalité, se rapportant à la prophylaxie et/ou l'assainissement de la ville". Ce dossier de la propreté de la ville, un des chantiers auxquels l'actuelle équipe avait décidé de s'attaquer avec résolution, se heurte à plusieurs écueils qui freinent et inhibent sa détermination.

En effet, de nombreuses sociétés impliquées dans la campagne de ramassage des ordures ont des ardoises lourdes qui ne leur permettent plus de satisfaire leurs contrats d'exercice. De fait, a in-

diqué Serge William Akassaga, "la dette cumulée de l'institution municipale à ce jour concerne pour l'essentiel l'exercice 2020, l'ensemble des prestataires œuvrant pour la salubrité et la propreté". Pour lui, "cette situation est imputable à la minimisation des autorisations dédiées et à l'atteinte des plafonds budgétaires y relatifs". Après examen de ce budget, celui-ci a été adopté à l'unanimité des conseillers municipaux à la somme de 1 500 000 000 de francs cfa.



Le bureau du Conseil municipal de Libreville durant les travaux hier.

## Plusieurs préoccupations au centre de l'entretien entre la ministre Koho Nlend et Liliane Massala

LA rencontre entre la ministre des Affaires sociales et l'ambassadeur du Gabon en France, a eu lieu en marge de la mission du membre du gouvernement dans l'Hexagone.

ONDOUBA'NTSIBAH  
Libreville/Gabon

LA ministre des Affaires sociales et des Droits de la femme, Prisca Koho Nlend séjourne actuellement à Paris en France, à l'invitation de la secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Louise Mushikiwabo. Invite relative au lancement du Fonds de solidarité "La Francophonie avec Elle", initié par l'OIF, en faveur des femmes en situation vulnérable.

En marge de cette mission, elle s'est entretenue avec l'ambassadeur haut représentant du Gabon en France, représentant permanent du Gabon auprès de l'OIF, Mme Liliane Massala. Une rencontre qui a permis aux deux personnalités d'évoquer quelques

problématiques spécifiques au ministère des Affaires sociales, dans l'intérêt des compatriotes vivant dans la juridiction diplomatique de Mme Massala.

Ces échanges ont porté sur plusieurs préoccupations. Entre autres : la nécessité d'une véritable politique de protection sociale et la question de prise en charge médicale des personnels diplomatiques ; le suivi des évacuations de la CNAMGS et le retard de versement des pensions des retraités de la CNSS expatriés ou Gabonais résidant en France ; etc.

Les aspects d'ordre consulaire, quant à eux, se sont articulés autour de la nécessité du suivi régulier des rapports des services du Consulat général et de l'ambassade, soumis au gouvernement, à travers la désignation d'un point focal. Il a été également porté à l'attention du



Photo: The White House

La ministre des Affaires sociales, Prisca Koho Nlend (g), et l'ambassadeur du Gabon en France, Liliane Massala.

membre du gouvernement la difficulté d'établir des passeports à des jeunes compatriotes ayant atteint leur majorité en France. Quant à la prise en charge médicale des personnels diplomatiques et consulaires et leurs ayants-droit, l'une des alternatives serait de leur faire bénéficier des conventions signées avec la

CNAMGS, en leur qualité d'assurés.

La ministre des Affaires sociales s'est engagée à instruire son cabinet et les principaux responsables des entités sous-tutelle, aussi bien pour le suivi de l'ensemble des préoccupations soulevées, que pour servir d'interface entre les différentes instances de décision.

## Communiqué de la présidence de la République

Dans son édition du 25 novembre 2020, La lettre du continent a cru bon d'écrire que "Bilal, troisième fils du président gabonais Ali Bongo a interrompu les études qu'il menait aux États-Unis pour intégrer la force chargée de la sécurité du Palais du Bord de mer et de tout le staff présidentiel."

Cette allégation, émanant d'une publica-

tion qui de longue date a fait du "Gabon bashing" son fonds de commerce, est en tout point mensongère. À telle enseigne qu'elle s'interroge sur les motivations réelles de son ou de ses auteurs, manifestement très éloignées du noble travail journalistique consistant à informer l'opinion en rapportant des faits avérés et non fantasmés.

Face à la recrudescence de la diffusion d'informations à caractère mensonger et diffamatoire visant notamment les institutions de la République et les personnes qui les incarnent, des poursuites judiciaires seront désormais engagées systématiquement contre toute personne auteure ou complice de cette diffusion, au Gabon et à l'étranger, conformément aux

textes en vigueur.

Ce sera le cas en l'espèce.

Les libertés d'expression et de l'information, consacrées par la Constitution, ne sauraient justifier que des actes portant atteinte à l'honneur et à la dignité des institutions et des citoyens, tout aussi protégés par la Constitution, demeurent tolérés et impunis.